

CONVOCACTION

Date : 18 février 2025

Affichée le : 18 février 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 27
Votants : 38
Pouvoirs : 11
Absent : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

26 FEV. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

28 FEV. 2025

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme TALL
Mme DUHIN
Mme SAKHO
Mme HAMADOUC
M. EL OUSTI
Mme PEREZ
M. ZAHRAOUI
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à M. VILLEMMAIN
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme SAVAS
Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. AKABLI
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

27 NPNRU - Exonération de droits de voirie

■ **Rapport de présentation :**

Fabienne LAMBRE, Adjointe

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Hauts de Creil concerne un vaste territoire de 118 hectares, comprenant les quartiers du Moulin, des Cavées et Rouher. Les maîtres d'ouvrage sont la Ville et les bailleurs.

La mise en œuvre des travaux dans le cadre du NPNRU se déroule en site très contraint.

La volonté de la Ville est de soutenir les travaux de rénovation urbaine dans les quartiers bénéficiant du programme de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, en favorisant l'implication des bailleurs dans ces chantiers d'intérêt général. C'est pour cette raison, qu'il vous est proposé, pour les chantiers exécutés sur les Hauts de Creil, dans le cadre du NPNRU, d'approuver le principe d'une exonération totale des droits de voirie, aux profits des bailleurs maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux intervenant pour leur compte.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques

Vu le Code de la Voirie Routière
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2024
tarification des services municipaux
Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de
cofinancée par l'ANRU dans le cadre du NPNRU, signée le 28 novembre
juillet 2024
Vu l'avis de la commission « Travaux et Cadre de Vie » en date du 31 janvier 2025
Entendu le rapport de présentation

Envoyé en préfecture le 28/02/2025 de la
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le
2023 et l'avenant n° 1 signé le 6
ID : 060-216001743-20250228-27DEL_CM240225-DE

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique: pour les chantiers exécutés sur les Hauts de Creil, dans le cadre du NPNRU, d'approuver le principe d'une exonération totale des droits de voirie, aux profits des bailleurs maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux intervenant pour leur compte.

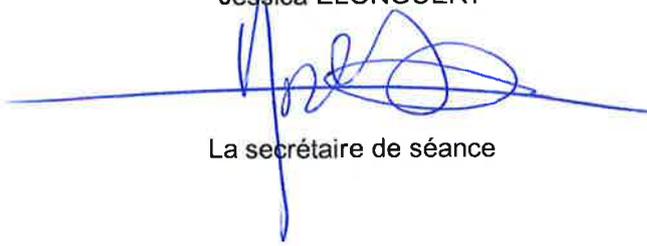
CREIL, le **28 FEV. 2025**
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER


Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACV
Chargée du Projet de Territoire



Jessica ELONGUERT


La secrétaire de séance